

Charte du Conseil municipal des jeunes

A toi de t'engager pour faire bouger les choses à Muron

Pourquoi un conseil des jeunes :

L'objectif de la municipalité est de permettre aux jeunes d'appréhender la pratique de la citoyenneté, de les soutenir dans leurs initiatives civiques et d'écouter leur voix.

Objectif :

- Donner le goût de l'engagement
- Initier le débat
- S'exercer à la citoyenneté

Qui peut être candidat au CMJ ?

Tous les jeunes muronnais de 8 à 16 ans

Comment fonctionne le Conseil Municipal des Jeunes ?

- Le CMJ est composé de 15 élus pour un mandat de 2 ans par scrutin uninominal à 1 tour.
- Les jeunes élisent leurs représentants parmi la liste des candidats.
- Chaque électeur pourra élire 15 candidats de son choix.
- Les travaux du conseil des jeunes reposent sur du bénévolat.
- Le CMJ n'a pas d'appartenance politique.
- Le CMJ est encadré par un ou plusieurs conseillers municipaux et chaque jeune élu est parrainé par un élu municipal.
- Les conseillers se réunissent pour préparer leurs projets

Pour le Bon fonctionnement :

- Le CMJ respecte les opinions de tous ses participants.
- Les jeunes élus s'engagent pour leur mandat de 2 ans à :
 - . Respecter la charte du CMJ et le règlement intérieur qu'ils auront créé.
 - . Assister aux réunions et groupes de travail.
 - . Écouter les autres et respecter le temps de parole de chacun.
 - . De travailler dans intérêt de tous.
 - . De participer aux activités proposées.
 - . Informer les autres jeunes de la commune et être leurs porte-paroles.
 - . Toujours prévenir la mairie en cas d'absence.

Dates à retenir :

Vendredi 31 décembre 2021

Date limite des dépôts de candidature

Du 1^{er} au 11 janvier 2022

Période de campagne électorale

Mercredi 12 janvier 2022

Élections

Samedi 15 janvier 2022

Mise en place du conseil des jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes appuiera son action en application des articles de la convention internationale des droits de l'enfant.

Art 12 : les états garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

Art 13: l'enfant a le droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées ...

Art 14 : Les états parties reconnaissent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Mais aussi en plus de la Charte européenne, sur la participation des jeunes à la vie locale, nous souhaitons :

- Favoriser l'aide aux projets et aux initiatives des jeunes.
- Favoriser chez les jeunes, le bénévolat et la défense des causes collectives.
- Favoriser la formation à la participation des jeunes aux médias grâce aux technologies de l'information.

Fiche de candidature

à rendre complet avant le **31/12/2021**

Les conditions sont les suivantes :

- être né(e) entre 2005 et 2013

Nom et prénom de l'enfant :

Fille

Garçon

Date de naissance :/...../.....

Ecole de Muron : Oui Non

Si non autre école :

Adresse du candidat :

.....

Téléphone portable:...../...../...../...../..... (ou celui du représentant légal)

Adresse mail :@.....(ou celui du représentant légal)

**Déclare être candidat pour le Conseil Municipal des Jeunes de Muron
pour la période 2022 - 2024**

Fait à Muron, le/..../2021

Signature du candidat

Remarque : la fiche de candidature doit être impérativement être accompagnée de l'autorisation parentale signée.

Signature d'un représentant légal

Autorisation parentale **à rendre complet avant le 31/12/2021**

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal des Jeunes de Muron. Afin de lui permettre de participer, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Je soussigné(e)..... représentant (e) légal de

- Autorise mon enfant à déposer sa candidature et faire sa campagne pour le CMJ
- Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au CMJ
- Autorise mon enfant à rentrer seul à l'issue d'une réunion du CMJ le mercredi ou samedi
- Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la commune pour tout déplacement dans le cadre du CMJ.
- Autorise la commune de Muron à utiliser l'image, le silhouette et ou la voix de mon enfant dans diverses publications, quel qu'en soit le support dans le respect des dispositions légales en vigueur, et ce, sans contrepartie financière.
- Autorise mon enfant et moi-même à recevoir par courrier, mail ou téléphone les différentes informations relatives au CMJ (réunions, informations, ...)
- Autorise les responsables du CMJ à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé et la sécurité de mon enfant sur demande d'un médecin.
- Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du CMJ et de la charte de l'engagement du conseiller avec mon enfant, et en accepte les conditions.
- Prends note que la commune de Muron m'a informé(e) de l'intérêt que mon enfant soit couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle couvrant les accidents corporels

Fait à Muron, le .../.../2021

Signature du représentant légal